

New car smell

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation New car smell
Nom chimique
Type de produit Mélange
Code produit 121450
UFI : H1CU-4A7J-600T-KT7M

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

- PRODUITS POUR RAFRAICHIR L'AIR exempt d'aérosols (diffusion à temporisation réglable, parfum sur substrat solide (gel), bougies parfumées, diffuseurs (à diffusion par chaleur douce)) pour usage par le consommateur
- Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Oberg Associates Ltd T/A Max Benjamin
Glenstock, Enniskerry,
A98 VX34 Co Wicklow Irlande
Téléphone : 353-1-286-3647
SDS CONTACT : info@maxbenjamin.ie

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59 France

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 2

2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient : Hexyl cinnamal (CAS No.: 101-86-0) | benzyl salicylate (CAS No.: 118-58-1) | 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one (CAS No.: 54464-57-2) | 1-(1,2,3,4,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one (CAS No.: 68155-67-9)

Mention d'avertissement : Attention

Pictogrammes des risques



Mentions de danger

New car smell

H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P501	Éliminer le contenu dans un centre de traitement agréé conformément à la réglementation nationale.

Phrases EUH : Aucun

2.3 - Autres dangers

Substance PBT. - Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Non applicable

3.2 - Mélanges

Nom chimique	No	%	Classe(s)	Concentration spécifiques
Hexyl cinnamal	n°CAS : 101-86-0 Numéro d'identification UE : N°CE : 639-566-4	3 - < 5	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 2 - H411 Skin Sens. 1 - H317	Non applicable
benzyl salicylate	n°CAS : 118-58-1 Numéro d'identification UE : N°CE : 204-262-9	2 - < 5	Aquatic Chronic 3 - H412 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
2,2,4,6,6-pentamethylheptane	n°CAS : 13475-82-6 Numéro d'identification UE : N°CE : 236-757-0	2 - < 5	Aquatic Chronic 4 - H413 Asp. Tox. 1 - H304 Flam. Liq. 3 - H226	Non applicable
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one	n°CAS : 54464-57-2 Numéro d'identification UE : N°CE : 259-174-3 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119489989-04-xxxx	2 - < 3	Aquatic Chronic 1 - H410 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
decan-1-ol	n°CAS : 112-30-1 Numéro d'identification UE : N°CE : 203-956-9	1 - < 3	Aquatic Chronic 3 - H412 Eye Irrit. 2 - H319	Non applicable
1-(1,2,3,4,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one	n°CAS : 68155-67-9 Numéro d'identification UE : N°CE : 268-979-9	0,5 - < 1	Aquatic Chronic 1 - H410 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317	Non applicable
1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one	n°CAS : 68155-66-8 Numéro d'identification UE : N°CE : 268-978-3	0,5 - < 1	Aquatic Chronic 1 - H410 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
3,7-dimethyloctan-3-ol	n°CAS : 78-69-3 Numéro d'identification UE : N°CE : 201-133-9	0,5 - < 1	Eye Irrit. 2 - H319 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable

New car smell

d-limonene	n°CAS : 5989-27-5 Numéro d'identification UE : 601-029-00-7 N°CE : 227-813-5	0,5 - < 1	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 3 - H412 Asp. Tox. 1 - H304 Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317	Non applicable
Nom chimique	No	%	Classe(s)	Concentration spécifiques
CYCLAMEN ALDEHYDE (2-Methyl-3-(p-isopropylphenyl)propionaldehyde)	n°CAS : 103-95-7 Numéro d'identification UE : N°CE : 203-161-7	0,5 - < 1	Aquatic Chronic 3 - H412 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable
Oxacyclohexadec-12-En-2-On e, (12e)-	n°CAS : 111879-80-2 Numéro d'identification UE : 606-092-00-4 N°CE : 422-320-3 Numéro d'enregistrement REACH : 01-0000016883-62	0,5 - < 1	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	Non applicable
2,6-di-tert-butyl-p-cresol	n°CAS : 128-37-0 Numéro d'identification UE : N°CE : 204-881-4 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119480433-46-xxxx	0,2 - < 0,5	Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 - Description des mesures de premiers secours

<u>En cas d'inhalation</u>	- aucune mesures particulières ne sont exigées.
<u>Après contact avec la peau</u>	- Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
<u>Après contact avec les yeux</u>	- Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.
<u>En cas d'ingestion</u>	- Rincer la bouche abondamment à l'eau.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<u>Symptômes et effets - En cas d'inhalation</u>	- Aucune information disponible.
<u>Symptômes et effets - Après contact avec la peau</u>	- Les symptômes suivants peuvent se manifester: Réactions allergiques
<u>Symptômes et effets - Après contact avec les yeux</u>	- Aucune information disponible.
<u>Symptômes et effets - En cas d'ingestion</u>	- Aucune information disponible.

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyens d'extinction

<u>Moyens d'extinction appropriés</u>	- Dioxyde de carbone (CO2) - Mousse - Poudre d'extinction - Eau en excédent
---------------------------------------	--

New car smell

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange - Ce matériau est combustible, mais pas facilement inflammable.

Produits de décomposition dangereux - Dioxyde de carbone (CO₂)
- Vinyl acetate
- Acide acétique

5.3 - Conseils aux pompiers

- utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes - Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Pour les secouristes - Voir section 8.

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement - Aucune information disponible.

Méthodes et matériel de nettoyage - Recueillir mécaniquement.

Techniques inappropriées - Aucune information disponible.

6.4 - Référence à d'autres rubriques

- Evacuation: voir paragraphe 13
- Protection individuelle: voir paragraphe 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation - Éviter de: Contact avec la peau

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale - Aucune information disponible.

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Eloigner toute source d'ignition.
- Protéger contre: Forte chaleur

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 - Paramètres de contrôle

New car smell

2,6-di-tert-butyl-p-cresol (128-37-0)

IOELV TWA mg/m3 (UE)	10 mg/m3
----------------------	----------

8.2 - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

- Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Porter des gants de protection.

- Matériau approprié: PVC (Chlorure de polyvinyle)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>État</u> <u>Couleur</u>	Solide	<u>Aspect</u> <u>Odeur</u>	Solide caractéristique
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible	
pH		Non applicable	
Point de fusion		Non applicable	
Point de congélation		Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition		Non applicable	
Point éclair		Non applicable	
Taux d'évaporation		Non applicable	
inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'explosivité		non applicable	
Limite supérieure d'explosivité		Non applicable	
Pression de la vapeur		Non applicable	
Densité de la vapeur		Non applicable	
Densité relative		Aucune donnée disponible	
Densité		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Eau)		La substance est insoluble dans l'eau.	
Solubilité (Ethanol)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Acétone)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Solvants organiques)		Aucune donnée disponible	
Log KOW		Non applicable	
Température d'auto-inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Température de décomposition		Aucune donnée disponible	
Viscosité, cinématique		Non applicable	
Viscosité, dynamique		Non applicable	

Caractéristiques des particules

Taille des particules	Aucune donnée disponible
-----------------------	--------------------------

9.2 - Autres informations

Teneur en COV	0 %
---------------	-----

New car smell

Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 - Conditions à éviter

- Eloigner toute source d'ignition.
- Forte chaleur

10.5 - Matières incompatibles

- Aucune information disponible.

10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - Non classé

Toxicité : Mélange

LD50 oral (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rabbit)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation dusts and mists (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation vapours (rat)	Aucune donnée disponible

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité : Substances

2,2,4,6,6-pentamethylheptane (13475-82-6)	
LD50 oral (rat)	> 5000 mg/kg
LD50 dermal (rat)	> 2000 mg/kg
LC50 inhalation dusts and mists (rat)	> 5266 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Non classé

New car smell

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée - Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 - Peut provoquer une allergie cutanée

Mutagénicité sur les cellules germinales - Peut provoquer une allergie cutanée.
- Non classé

Cancerogénité - Non classé

Toxicité pour la reproduction - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée - Non classé

Danger par aspiration - Non classé

11.2 - Informations sur les autres dangers

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

Toxicité : Mélange

EC50 48 hr crustacea	Aucune donnée disponible
LC50 96 hr fish	Aucune donnée disponible
ErC50 algae	Aucune donnée disponible
ErC50 other aquatic plants	Aucune donnée disponible
NOEC chronic fish	Aucune donnée disponible
NOEC chronic crustacea	Aucune donnée disponible
NOEC chronic algae	Aucune donnée disponible
NOEC chronic other aquatic plants	Aucune donnée disponible

- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Non applicable

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

New car smell

12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

12.7 - Autres effets néfastes

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets

- L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Précautions particulières à prendre

- Peut être incinéré avec les ordures ménagères dans le cadre des règlements et après avoir pris contact avec la déchetterie et l'administration compétente.

Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

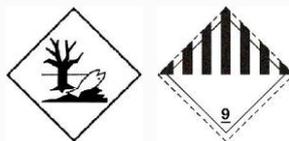
Numéro ONU (ADR) : UN3077
Numéro ONU (IMDG) : Non applicable
Numéro ONU (IATA) : Non applicable

14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition des Nations unies (ADR) : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetraméthyl-2-naphthyl)ethan-1-one)

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

ADR Classe(s) de danger pour le transport : 9
ADR Code de classification: : M7
Pictogrammes



14.4 - Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : III

New car smell

14.5 - Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement : Oui.
Polluant marin : Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 2

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR

ADR Code de classification : M7
ADR Dispositions particulières : 274+335+375+601
ADR Quantité limitée (LQ) : 5kg
Quantités exceptées ADR : E1
Instructions d'emballage ADR : P002 IBC08 LP02 R001
Dispositions spéciales d'emballage ADR : PP12 B3
Dispositions pour l'emballage en commun ADR : MP10
Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac : T1 BK
Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac : TP33
Code-citerne ADR : SGAV LGBV
Dispositions spéciales citernes ADR :
Véhicule pour le transport en citerne : AT
ADR catégorie de transport : 3
ADR code de restriction en tunnel : -
Dispositions spéciales chargement, déchargement et manutention ADR : CV13
Dispositions spéciales - Colis : V13
Dispositions spéciales - Vrac : VC1 VC2
Dispositions spéciales - Exploitation :
ADR Danger n° (code Kemler) : 90

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances REACH candidates : Aucun
Substances Annex XIV : Aucun
Substances Annex XVII : Aucun
Teneur en COV : 0 %

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit : - Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

New car smell

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
1	25/09/2022		

Textes des phrases réglementaires

Aquatic Acute 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Acute 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 3
Aquatic Chronic 4	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 4
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Eye Irrit. 2A	Irritation oculaire - Catégorie 2A
Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 3
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme